



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.5/Add.29  
24 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-sixième session  
3-28 juin 1996 (Partie I)

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Volodymyr Y. YELCHENKO (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : ÉVALUATION

Rapport du Bureau des services de contrôle interne, intitulé  
"Évaluation approfondie du Département de l'information"

1. À ses 6e, 7e et 8e séances, les 5 et 6 juin 1996, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne, intitulé "Évaluation approfondie du Département de l'information", qui lui a été transmis par une note du Secrétaire général (E/AC.51/1996/2).

Débat

2. Bien des délégations ont jugé le rapport utile et se sont déclarées généralement d'accord avec la plupart des recommandations qui y figuraient. Pour un certain nombre de délégations, le rapport manquait d'analyses approfondies. Plusieurs délégations ont indiqué que si le rapport engageait bien le processus d'examen du Département de l'information, il aurait été bon, étant donné ce qui y était dit, que les recommandations aient plus de force. Un grand nombre de délégations ont salué l'excellent travail accompli par le Département de l'information à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont également noté que le rapport faisait état des efforts de réforme qu'il avait entrepris au cours des dernières années, lesquels devraient être encouragés pour que le Département s'acquitte pleinement des tâches que lui confiait l'Assemblée générale. Une délégation s'est félicitée du rôle joué par le Centre d'information des Nations Unies dans la capitale du pays qu'elle représentait, notamment lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation. Une autre délégation a souligné qu'il ressortait du rapport qu'un élément majeur des programmes de travail des centres d'information des Nations Unies concernait les activités entreprises à l'occasion de divers événements célébrés par les Nations Unies et que, selon le

Corps commun d'inspection, ces activités n'avaient qu'une valeur limitée. Cette délégation a ajouté qu'il serait utile d'examiner la manière dont les ressources étaient réparties entre les diverses activités dans les programmes de travail des centres d'information, en vue de déterminer quel devait en être l'axe.

3. Quelques délégations ont indiqué que le Comité de l'information aurait dû être saisi de l'évaluation et l'avoir étudiée avant que celle-ci ne soit examinée par le Comité du programme et de la coordination. Pour la plupart des délégations, les efforts déployés pour rehausser l'image de l'Organisation des Nations Unies auprès du public étaient cruciaux et les hauts fonctionnaires de l'ONU devaient y contribuer. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait veiller à ce que l'information diffusée soit neutre et équilibrée. Un certain nombre de délégations ont insisté sur la nécessité de donner une large publicité à tous les domaines prioritaires approuvés par l'Assemblée générale, notamment ceux qui se rapportaient au développement et à la coopération internationale.

4. Quelques délégations ont indiqué qu'il fallait examiner les nombreux mandats confiés au Département de l'information et elles ont demandé au Secrétariat d'en fournir la liste complète. Un certain nombre de délégations ont été d'avis que sans préjudice des priorités fixées par l'Assemblée générale, le Département de l'information devrait élaborer une liste de ses mandats actuels et proposer un programme annuel de priorités qui serait examiné par le Comité de l'information; d'autres délégations ont jugé que ce type d'information devrait être donné dans le cadre des priorités établies par l'Assemblée générale dans le plan à moyen terme et ses révisions. Pour une délégation, ce programme devrait être suffisamment souple pour que des événements inattendus puissent y être intégrés. Pour ce qui était de la série "Livres bleus", un certain nombre de délégations se sont émues que le Secrétariat ajoute des résultats qui ne faisaient pas partie de mandats précis et qui risquaient de nécessiter, dans certains cas, des ressources importantes, notamment au titre des budgets des opérations de maintien de la paix. D'autres ont accueilli ces résultats avec satisfaction et les ont jugés utiles.

5. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'avaient les nouvelles technologies de l'information et elles ont félicité le Département des initiatives qu'il avait prises dans ce domaine. D'autres ont noté que le Département devrait faciliter l'accès à l'information dans les pays où les nouvelles technologies n'étaient pas généralisées et tenir compte du décalage technologique entre les États Membres. Pour de nombreuses délégations, le fait que l'on pouvait avoir accès aux documents des Nations Unies grâce aux nouvelles technologies ne devait pas entraîner la disparition de la documentation imprimée, laquelle devait continuer à être distribuée gratuitement. À cet égard, quelques délégations ont souligné que, là où il n'existait pas de centre d'information des Nations Unies, les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement devaient participer plus activement à la diffusion d'informations concernant l'Organisation. D'autres ont fait observer que le recours accru à la technologie devrait permettre de faire des économies à long terme. Pour plusieurs délégations, il fallait veiller à ce que toutes les publications paraissent dans les six langues officielles.

6. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'élaborer des procédures standard pour répondre aux critiques, ainsi que l'importance d'un

système établi pour déterminer les besoins des publics cibles. Bien des délégations ont fait observer qu'il n'y avait pas de contrôle de qualité pour les publications des Nations Unies et que l'on avait des raisons de penser que des doubles emplois existaient dans ce domaine. D'autres se sont déclarées satisfaites de ces publications. Quelques délégations se sont préoccupées de la rentabilité des services de bibliothèque. Plusieurs autres ont souligné que ceux-ci restaient utiles. Certaines délégations ont indiqué que ces services devaient répondre aux besoins de tous les utilisateurs. Quelques-unes, rappelant que les travaux du Comité étaient axés sur le programme et la coordination, ont été d'avis que la question de la rentabilité ne devait pas être l'élément déterminant de ses décisions. À cet égard, elles ont rappelé que la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires étaient les organes chargés des questions administratives et budgétaires. D'autres délégations ont noté que si le Comité du programme et de la coordination formulait des recommandations qui avaient des incidences financières, il était normal qu'il se préoccupe des questions de rentabilité. Quelques délégations ont estimé que les services de bibliothèque et services connexes assurés par le Secrétariat devaient être mieux coordonnés.

7. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction la déclaration du Département de l'information selon laquelle l'examen du fonctionnement des centres d'information des Nations Unies et celui du fonctionnement de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, demandés par le Comité de l'information dans le projet de résolution qu'il a présenté en mai, répondraient à une bonne partie des préoccupations suscitées par ces deux programmes. Plusieurs délégations ont fait valoir l'importance des centres d'information.

8. Au cours du débat, les délégations ont formulé des observations sur les recommandations ci-après, contenues dans le rapport.

9. Recommandations 1 et 2. Certaines délégations ont estimé que ces recommandations devraient faire expressément mention des "services nationaux ... s'occupant d'information", selon les termes de la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale.

10. Recommandation 4. De l'avis d'un certain nombre de délégations, cette recommandation n'apportait pas de réponse à maints problèmes évoqués dans le rapport, notamment pour ce qui était des lacunes des mécanismes d'information en retour et des activités du Groupe des programmes, de l'évaluation et de liaison avec le Comité de l'information. Certaines délégations ont dit ne pouvoir accepter la recommandation 4C que s'il était bien entendu que le Secrétariat était tenu de faire paraître toutes les publications énumérées dans le budget-programme tel que l'Assemblée générale l'avait approuvé. D'autres ont appuyé énergiquement cette recommandation.

11. Recommandation 6. Certaines délégations ont émis de sérieuses réserves sur la mise en place d'une station de radiodiffusion, faisant valoir qu'il fallait d'abord s'assurer que la demande existait vraiment et étudier les incidences de la proposition sur les plans de la gestion et des coûts-avantages avant de prendre une décision. D'autres ont toutefois souligné que toute analyse de coûts-avantages devrait tenir compte des besoins et de la demande des pays en développement. Une délégation a suggéré que l'ONU resserre ses liens avec des

stations de radiodiffusion des États Membres intéressés afin que celles-ci fournissent des informations sur les questions dont s'occupe l'Organisation.

12. Recommandation 9. Pour plusieurs délégations, il fallait éviter d'affaiblir le rôle central du porte-parole en donnant à la presse directement accès à des représentants officiels des Nations Unies. D'autres délégations ont estimé que ces représentants devaient maintenir les rapports voulus avec la presse.

13. Recommandation 14. De nombreuses délégations ont émis de sérieuses réserves quant à la partie B de cette recommandation, estimant que sa mise en oeuvre risquait de causer bien des difficultés. D'autres ont rappelé qu'à sa dix-huitième session, au paragraphe 12 du projet de résolution B, le Comité de l'information s'était félicité des mesures prises par certains États Membres pour apporter un soutien financier et matériel aux centres d'information des Nations Unies se trouvant dans leur capitale et avait invité le Secrétaire général à consulter les États Membres par le truchement du Département de l'information, le cas échéant, quant à la possibilité d'apporter aux centres un soutien accru, à titre volontaire, à l'échelon national.

14. Recommandations 15 et 16. Des délégations ont estimé que ces recommandations devaient être mises en oeuvre compte tenu des divers contextes et intérêts nationaux. Une autre délégation a fait valoir la nécessité de veiller à ce que la collaboration avec les organisations non gouvernementales soit strictement conforme aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

15. Recommandation 17. Plusieurs délégations se sont interrogées quant à l'opportunité d'utiliser des fonds extrabudgétaires à cette fin, et ont indiqué que, parce qu'elle était restreinte au Siège, à Genève et à Vienne, cette recommandation présentait un caractère discriminatoire à l'égard des visites guidées. À ce propos, une délégation a demandé au Département de l'information d'envisager l'organisation de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

16. Recommandation 20. L'utilité d'un fonds renouvelable a été mise en doute par certaines délégations, qui ont émis des réserves à ce sujet.

#### Conclusions et recommandations

17. Le Comité a reconnu l'importance des activités du Département et s'est déclaré satisfait du rapport, le jugeant très complet.

18. Le Comité a fait siennes les recommandations 1 à 13, 14.A, 15, 16, 18 et 19, assorties des modifications et précisions ci-après :

#### Recommandation 1

Les mots "agences de presse existantes" et "agences existantes" ont été remplacés par "agences de presse gouvernementales et non gouvernementales existantes";

Recommandation 2.B

Les mots "les agences de presse publiques et privées" ont été remplacés par "les agences de presse gouvernementales et non gouvernementales";

Recommandation 4.C

Étant entendu que le Secrétariat fera paraître toutes les publications énumérées dans le budget-programme tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale;

Recommandations 15 et 16

Étant entendu que ces recommandations seront mises en oeuvre compte tenu des divers intérêts et contextes nationaux, et que la collaboration avec les organisations non gouvernementale sera strictement conforme aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

19. Le Comité a décidé que le rapport, avec les conclusions et recommandations qui y figuraient, serait transmis au Comité de l'information à sa dix-neuvième session, pour examen et décision. Il a invité le bureau élargi du Comité de l'information à donner suite aux recommandations approuvées.

-----